

Devenir Chargé de Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) de l'établissement Organisation générale de la formation & Programme

Objet:

Formation action, assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, permettant aux stagiaires d'animer un projet de prévention des TMS au sein de leur entreprise.

Public Cible :

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer une fonction de Chargé de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Cette formation est adaptable aux personnes en situation de handicap : Notre réseau de partenaires dans le domaine du handicap nous apporte une aide dans l'adaptation des modalités d'enseignement.

Maximum 10 stagiaires par session.

Prérequis nécessaires :

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases de prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra :
Soit fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »

- ✚ Soit fournir une attestation de suivi de la formation « obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale,
- ✚ Soit justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

Objectifs :

- ✚ Identifier le risque de TMS,
- ✚ Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement,
- ✚ Participer à la recherche de pistes de solutions visant à l'amélioration des conditions de travail,
- ✚ Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

Contenu :

- ✚ La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation,
- ✚ Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises,
- ✚ Les différents facteurs de risques (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l’environnement) et les liens avec l’organisation,
- ✚ Les éléments structurants d’une démarche de prévention des TMS,
- ✚ Les méthodes d’analyse des situations de travail, de repérage et d’évaluation des risques TMS (Notamment la méthode d’analyse de la charge physique de travail et RITMS 3),
- ✚ L’élaboration de pistes de transformation des situations de travail,
- ✚ Le reporting TMS Pros.

Méthodes pédagogiques

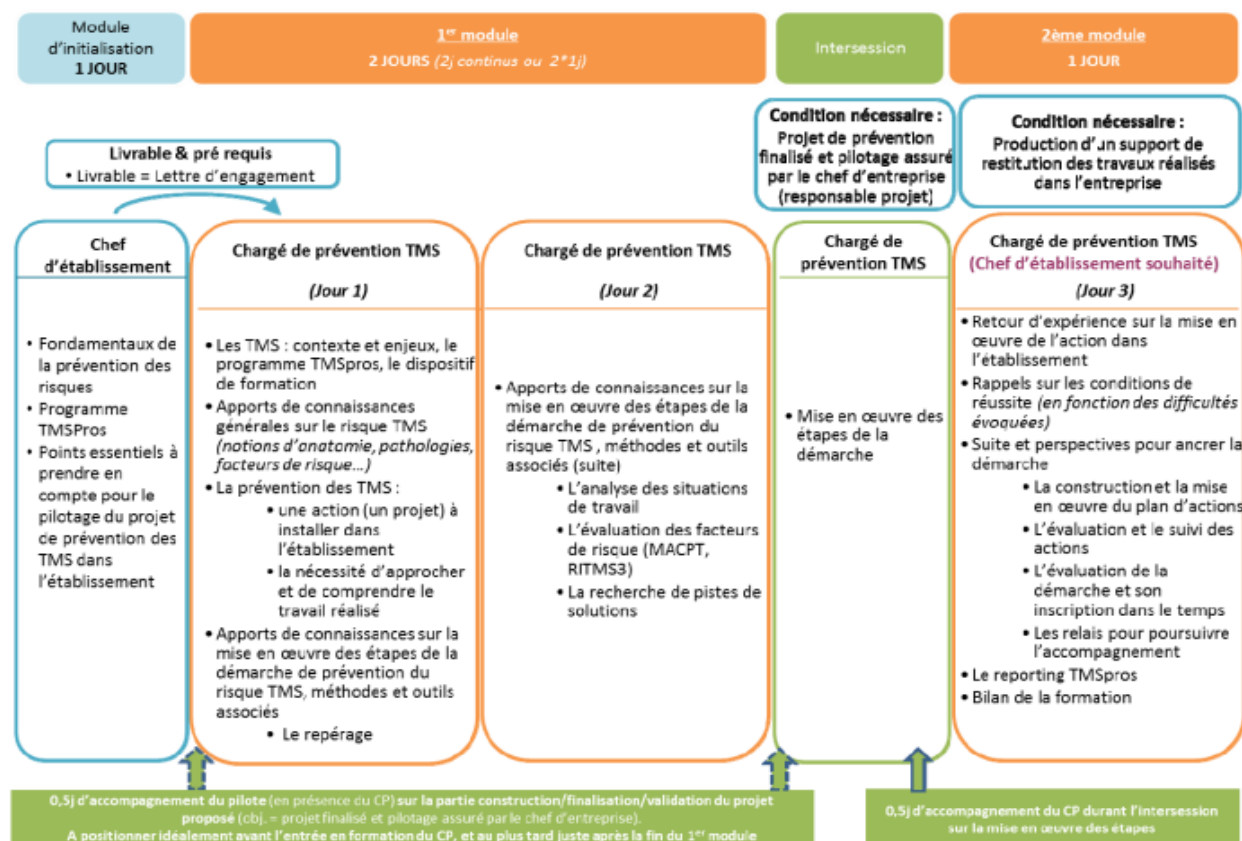
- ✚ Exposés didactiques,
- ✚ Mises en situation (Études de cas issus de l’expérience professionnelle des participants),
- ✚ Échanges et retours d’expériences,
- ✚ Accompagnement sur site par le formateur.

Durée

Durée totale de 4 jours (28 heures) :

- ✚ 3 jours en face à face pédagogique
- ✚ 2 demi-journées d’accompagnement sur site.

Schéma global de l’organisation de la formation



Modalités d'évaluation et validation de la formation:

Sur ce format simplifié, l'évaluation des acquis de formation s'articule :

- ✚ D'une part autour d'un temps d'évaluation des acquis durant la formation, de type quizz, portant sur l'identification du risque de TMS. L'appréciation sur cet objectif est binaire (atteinte oui/non). Une épreuve de rattrapage sera programmée si l'objectif n'est pas atteint par le stagiaire.
- ✚ D'autre part, un temps d'évaluation sur la mise en œuvre des étapes de la démarche (du repérage des situations à risque jusqu'à la réflexion sur les pistes d'action) à l'occasion de l'intersession. Sur ce temps d'évaluation, le formateur devra restituer des éléments d'appréciation permettant au stagiaire de mesurer le travail réalisé mais également d'identifier des pistes de développement possibles. C'est pourquoi, le niveau d'atteinte de ces objectifs est représenté sous la forme d'une échelle.
- ✚ Enfin, dans le cadre du second module, il sera notamment demandé au stagiaire de produire une première réflexion sur des perspectives & conditions pertinentes à prévoir-maintenir pour pérenniser l'action dans son établissement. L'évaluation de ce travail se fait là encore sous la forme d'une échelle de façon à mesurer le travail réalisé et pointer des pistes d'amélioration potentielles.

Validation

L'évaluation des acquis de la formation aboutit, en fin de formation, à l'attribution d'une attestation de validation des acquis de formation

Devenir Personne Ressource Du Projet de Prévention des Troubles Musculosquelettiques
(TMS) de l'Entreprise
Programme détaillé

PREMIER JOUR

9h00-10h00 : Présentation du Stage et des stagiaires/ positionnement.

10h00-12h30 : le programme TMS Pros et les rôles et missions du chargé de Prévention

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h00 : Éléments de compréhension des TMS

La structure d'un projet de prévention des TMS

DEUXIEME JOUR :

9h00-12h30 : Présentation et utilisation des outils de repérage et d'analyse des situations de travail

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h00 : Analyser une situation de travail : Mise en pratique

INTERSESSION :

Structuration et Mise en œuvre des étapes de la démarche.

TROISIEME JOUR :

Présentation des travaux individuels/évaluations /Bilan-retour d'expérience-Pistes de développement.

(La présence du pilote de projet est souhaitée).